

Mise en ligne : 28 juillet 2014.
Dernière modification : 26 octobre 2023.
www.entreprises-coloniales.fr

Jean-Gaston HÉRISSON (1879-1964)



(*L'Écho annamite*, 15 janvier 1940)

Au centre : Jean-Gaston Hérisson, qui souffrit toujours de sa petite taille (1 m. 60)

Né le 28 mars 1879 à Mazères (Ariège) dans une famille antidreyfusarde.
Études au Lycée de Pamiers, puis à la Faculté de Bordeaux. Dreyfusard, animateur du comité radical-socialiste de cette ville.

ADMINISTRATEUR DES SERVICES CIVILS DE L'INDO-CHINE

Entré dans l'administration indochinoise le 17 février 1906.
Auteur d'un roman, *Un Jeune Bourgeois*, Éditions Sansot et Cie, 1908 : les affres d'un amour platonique avec une catholique qu'il se refuse à convertir à l'athéisme.

MOUVEMENT ADMINISTRATIF
(*Les Annales coloniales*, 12 août 1909)

Par arrêté du ministre des colonies, ont été inscrits à la suite du tableau d'avancement de l'année 1909 du personnel des administrateurs coloniaux ;
A l'emploi d'administrateur de 5^e classe.
Les commis de 1^{re} classe des services civils
Hérisson (Jean-Gaston)

Auxiliaires du conseil colonial
(Conseil colonial de Cochinchine, 1910)

Rédacteurs
Hérisson, administrateur de 5^e classe des Services civils ;

MARIAGE AVEC PAULE-ANGÉLIQUE GÉLY (1886-1913).
D'où un fils, Claude (1911),
administrateur colonial en Indochine, puis en Haute-Volta.

(*L'Avenir du Tonkin*, 27 novembre 1912)

Désignation. — M. Hérisson (Jean-Gaston), administrateur de 5^e classe des services civils provenant de Cochinchine, est désigné pour remplir les fonctions de chef de section au 2^e bureau de la Résidence supérieure, en remplacement et au départ de M. Pujol, (François), commis de 1^{re} classe des Services civils, rentrant en congé.

Administrateurs de 4^e classe
(*Journal officiel de la République française*, 18 février 1914)

3^e tour (administrateur de 5^e classe). M. Hérisson (Jean-Gaston), administrateur de 5^e classe.

1917 (novembre) : REMARIAGE À SAÏGON AVEC ALIX GUÉRY,
FILLE AÎNÉE DE VALÈRE GUÉRY (RIZICULTURE ET CAOUTCHOUC).
grand riziculteur et planteur d'hévéas
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Guery+Duval_riziculteurs.pdf

Témoins : Albert Sarraut, 45 ans, député, gouverneur général de l'Indochine, croix de guerre ;
Édouard Rivet, 48 ans, gouverneur par intérim de la Cochinchine ;
Édouard Diguët, 56 ans, général de brigade, officier de la Légion d'honneur, croix de guerre ;
Firmin Tritsch, 51 ans, payeur de 1^{re} classe de la trésorerie de Cochinchine à Cholon.

D'où une fille Berthe (1918), qui épousera Frans Brillman,
sous-directeur des Manufactures indochinoises de cigarettes,
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Manufindo_cigarettes.pdf
et un fils Robert, dit Bobby (1920)

Annuaire général de l'Indochine frse, 1916 : 0.

AU SYNDICAT DES PLANTEURS DE CAOUTCHOUC

Membre du Syndicat des planteurs de caoutchouc dès 1918,
Jean-Gaston Hérisson y représente d'abord les Hévéas de Tân-Thanh-Dông,
dirigés par son beau-père, Valère Guéry.

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Heveas_Tan-thanh-Dong.pdf

Le fait qu'il en reste membre après son divorce d'avec Alix Guéry, en 1930,
laisse supposer qu'il avait aussi des intérêts personnels dans cette branche.

Mais nous en ignorons le détail.

Le *Bulletin du Syndicat* mentionne en 1936-1937
une plantation Mettel et Hérisson à Biênhoà,
qui semble réapparaître en 1942 sous la dénomination Mettel-Tortel,
ce dernier de la maison Alcan.

CHEF DE LA SÛRETÉ EN COCHINCHINE

Chargé d'épurer le corps, il se faire tirer dessus deux fois

À l'emploi d'administrateur de 3^e classe
(*Journal officiel de la République française*, 11 juillet 1919)

2^e tour M. Hérisson (Jean-Gaston) (hors cadres).

POLICE DE SÛRETÉ DE LA COCHINCHINE
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1920, p. 121).

MM. HÉRISSON (Jean-Gaston), administrateur de 3^e classe des Services civils hors
cadres, chef du service de la Sûreté en Cochinchine (en congé)

NOMINATIONS
(*La Dépêche coloniale*, 10 décembre 1920)

M. Hérisson, sous-chef de bureau de 1^{re} classe, en service détaché, a été nommé
chef de bureau de 4^e classe à l'administration centrale et maintenu dans la position de
service détaché.

Arrêté
(*L'Écho annamite*, 28 juin 1921)

L'administrateur Hérissou, l'actif chef de la Sûreté, assurera, en l'absence de M. Pommez et jusqu'à nouvel ordre, tout en conservant ses fonctions actuelles, le service du personnel au Gouvernement local.

PROJET DE CERCLE FRANCO-ANNAMITE
Pour rompre la glace entre les deux races
(*L'Écho annamite*, 17 décembre 1921)

.....
On y remarquait, outre M. Tholance, l'aimable maître de céans, MM. [Jean-Gaston] Hérissou, administrateur des Services civils, chef de la Sûreté...
.....

À l'emploi d'administrateur de 2^e classe
(*Journal officiel de la République française*, 17 décembre 1921)
(*L'Écho annamite*, 20 décembre 1921)

Hérissou (Jean-Gaston) (hors cadres).

.....
Nous sommes heureux de féliciter ces fonctionnaires et plus particulièrement M. Hérissou, l'aimable chef de la Sûreté.

Une soirée de bienfaisance au théâtre municipal de Saïgon
(*L'Écho annamite*, 29 décembre 1921)

La troupe théâtrale moderne « Tàm-ich bang », appartenant à M. Lê-van-Sanh, 61, boulevard Testard, Cholon, a donné, samedi dernier, au théâtre municipal, sa première représentation, au profit des aveugles de la guerre en France. La pièce jouée était intitulée : *Môt lòng tri trong* (la fidélité à la foi jurée). De nombreux spectateurs avaient tenu à venir apporter leur obole à cette soirée de bienfaisance.

M. Quesnel, gouverneur de la Cochinchine, accompagné de M. Caire, son chef de cabinet, et de M. Hérissou, chef de la Sûreté, y était également présent. La musique fut appréciée comme il convenait et la pièce écoutée avec intérêt.

Pour le succès de l'emprunt indochinois
(*L'Écho annamite*, 4 février 1922)

Hier matin, à 10 heures, le Comité de propagande pour l'emprunt, présidé par M. Quesnel, gouverneur de la Cochinchine, et composé de MM. ... Hérissou, chef du service de la Sûreté de Cochinchine... s'est réuni dans la salle des délibérations du conseil colonial, à l'effet de discuter des questions relatives à la réussite de l'emprunt de 6 millions de piastres.

[L'affaire Lano]
Les suites d'une enquête
par LÈ-THÁNH-TUÒ'NG
(*L'Écho annamite*, 4 février 1922)

Nous apprenons qu'à la suite de l'enquête menée contre l'agent de la Sûreté L., dont nous avons dénoncé les agissements, M. le gouverneur de la Cochinchine a, par arrêté du 19 janvier dernier, infligé à notre « héros » un blâme sévère avec inscription au dossier.

Quoique très mitigée, cette mesure disciplinaire démontre du moins que nos révélations étaient l'expression de la vérité. Une autre mesure, corollaire de la première, s'impose : le déplacement de l'agent en cause.

En effet, la saine logique comme la justice élémentaire veulent que ce dernier soit éloigné du théâtre de ses exploits après une enquête qui a dû faire apparaître des faits répréhensibles à sa charge puisqu'elle lui a valu une sanction.

Au nom des victimes des brimades et des abus de l'agent incriminé, nous remercions M. le gouverneur de la Cochinchine ainsi que M. Tholance, inspecteur des affaires politiques et administratives, et M. Hérisson, le sympathique chef de la Sûreté, de l'esprit d'équité dont ils ont fait preuve en la circonstance.

Nous ne nous acharnerons pas contre un agent de rang subalterne qui n'était redouté que par l'influence qu'il s'attribuait. Mais la suite donnée à l'affaire restera incomplète si le blâme infligé à cet agent n'entraîne, comme une conséquence logique, son déplacement. Son maintien dans l'emploi qui lui a permis de commettre les faits qui lui sont reprochés ne peut que rendre illusoire une mesure disciplinaire déjà trop bénigne.

BANQUET SINO-FRANÇAIS
(*L'Écho annamite*, 23 février 1922)

La Cordialité sino-française donna lundi soir, à Cholon, un banquet à la chinoise de plus de 180 couverts.

M. le gouverneur de la Cochinchine, M^{me} Cognacq, MM. Caire, chef de cabinet ; Briulet, secrétaire particulier ; Tholance, inspecteur des affaires politiques et administratives ; Hérisson, chef de la sûreté ; Gannay, directeur de la Banque de l'Indochine*, et Lasseigne, directeur de la Banque industrielle de Chine*, ainsi que de nombreux commerçants français étaient au nombre des invités.

.....

COCHINCHINE
[Banquet de la Cordialité sino-française]
(*Les Annales coloniales*, 7 avril 1922)

Le 20 février au soir, eut lieu un banquet organisé par la Cordialité sino-française ayant pour but le rapprochement des intérêts chinois et français. De nombreuses personnalités chinoises et françaises assistaient à cet banquet de 187 couverts. Remarqué : M. le gouverneur et M^{me} Cognacq ; MM. Gannay, directeur de la Banque de l'Indochine ; Tholance ; le Révérend Père François ; M. Hérisson ; M. Joyeux,

procureur général ; MM. Fays, notaire ; Joubert ; Lasseigne, directeur de la Banque industrielle [de Chine], tous les directeurs et les compradores des banques et des maisons de commerce.

M. Gannay et M. le gouverneur Cognacq prononcèrent des discours, auxquels répondit M. le directeur de l' « East Asia Bank* ».

LE DÉPART DE M. HÉRISSON
(*L'Écho annamite*, 25 avril 1922)

M. Hérisson, s'est embarqué cette nuit, à bord de la *Cordillère*, pour aller jouir en France d'un repos bien gagné.

On sait avec quelle distinction cet administrateur, plein de tact et connaissant parfaitement la mentalité indigène, a occupé le poste difficile de chef du service de la Sûreté en Cochinchine. Toujours aimable, ne « se hérissant » jamais pour essayer d'en imposer par la crainte, il savait enlever à ses fonctions ce qu'elles pouvaient avoir de rébarbatif, pour mettre à l'aise ceux qui l'abordaient.

Nous souhaitons à Madame et à M. Hérisson une heureuse traversée et un agréable séjour en France.

Titularisation
(*L'Écho annamite*, 19 août 1922)

Nous sommes heureux d'apprendre la titularisation de M. Arnoux dans l'emploi de chef de la Sûreté en Cochinchine qu'il occupe avec distinction depuis le départ de M. l'administrateur Hérisson.

Nous présentons au sympathique chef de la Sûreté nos sincères félicitations.

PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ DE PROTECTION DE L'ENFANCE

A la Société de Protection de l'Enfance abandonnée
(*L'Écho annamite*, 6 avril 1922)

M. [Georges] Le Bret, en quelques mots, exprima les regrets de voir M. [Jean-Gaston] Hérisson quitter la présidence, en raison de son départ prochain en congé.

DIRECTEUR DE *L'OPINION* (Octobre 1923-mars 1924)
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Opinion-Saigon.pdf

(*Journal officiel de la République française*, 17 juillet 1923)

Par arrêté du ministre des colonies du 12 juillet 1923, M. Hérisson (Jean-Gaston), administrateur de 2^e classe des services civils de l'Indochine, a été placé dans la position de congé hors cadres, pour une période de trois années, à compter du 15 juillet 1923, pour service dans une entreprise commerciale et industrielle intéressant le développement économique de la colonie.

ANNAM
La vie administrative
Mise à la disposition
8 juin 1923
(*Bulletin administratif de l'Annam*, 1^{er} juin 1923)
(*Les Annales coloniales*, 7 août 1923)

M. Hérisson (Jean-Gaston), Administrateur de 2^e classe des Services civils, précédemment hors cadres comme chef du service de la sûreté en Cochinchine, rentrant de congé, est mis à la disposition du résident supérieur en Annam.

MINISTÈRE DES COLONIES
(*Journal officiel de la République française*, 19 février 1924)

Par décret en date du 12 février 1924, rendu sur la proposition du ministre des colonies, a été rapporté l'arrêté du ministre des colonies du 12 juillet 1923, plaçant M. Hérisson, administrateur des services civils de l'Indochine, dans la position de congé hors cadres, pour une période de trois années, à compter au 15 juillet 1923, pour servir dans une entreprise commerciale et industrielle intéressant le développement économique de l'Indochine.

M. Hérisson (Jean-Gaston), administrateur de 2^e classe des services civils de l'Indochine, a été, par le même décret, placé, sur sa demande, dans la position de disponibilité, sans traitement pour une période de deux années à compter du 15 juillet 1923.

MARCHAND DE BIENS (1924-1930)

Publicité
OFFICE AGRICOLE ET IMMOBILIER
208, rue Mac-Mahon - SAIGON
(*L'Écho annamite*, 14 avril 1925)

Achat, vente, expertise, administration et gérance d'immeubles et de plantations ;
Placement de capitaux par des prêts à court et à long terme sur immeubles sis à Saïgon-Cholon et sur plantations ;

Recherche et application des derniers perfectionnements connus pour exploitations agricoles et industrielles.

Le directeur,
J.-G. HÉRISSON.

LÉGION D'HONNEUR
Ministère des colonies
(*Les Annales coloniales*, 10 avril 1925)
(*Journal officiel de la République française*, 11 avril 1925)

Chevalier
HÉRISSON (Jean-Gaston), administrateur de 2^e classe des services civils de l'Indochine en disponibilité ; 18 ans 5 mois de services, dont 16 ans 4 mois aux colonies..

À propos de nominations dans la Légion d'honneur
(*L'Écho annamite*, 15 avril 1925)

.....
Nous avons eu également le plaisir de trouver parmi les noms des nouveaux légionnaires celui de M. Hérisson, administrateur des Services civils, en congé hors cadres, directeur-fondateur du Crédit immobilier et agricole [*sic* : *Office agricole et immobilier*], à qui nous adressons nos sincères félicitations.

Courtier de Michelin
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Michelin-IC-1925-1945.pdf

Commission permanente du Conseil du gouvernement
(Séance tenue à Saigon le 7 septembre 19.5)
(*L'Écho annamite*, 9 septembre 1925)

Ordre du jour
Cochinchine

Projet d'arrêté autorisant la substitution de la Société « Michelin et Cie » aux droits et charges de M. Hérisson sur un terrain de 8.962 ha. sis à [Dau-tieng, prov. de] Thudaumot (Cochinchine).

(*Journal officiel de la République française*, 17 septembre 1925)

Par décret en date du 9 septembre 1925, rendu sur la proposition du ministre des colonies, M. Hérisson (Jean-Gaston), administrateur de 2^e classe des services civils de l'Indochine, dans la position de disponibilité, sans traitement, depuis le 1^{er} juillet 1923, a été maintenu, sur sa demande, dans ladite position pour une nouvelle période d'une année, à compter du 15 juillet 1925.

(*Journal officiel de la République française*, 15 octobre 1926)

Hérisson (Jean-Gaston), administrateur 2^e classe des services civils de l'Indochine, dans la position de disponibilité sans traitement depuis le 15 juillet 1923, a été maintenu, sur sa demande, dans ladite position, pour une nouvelle période d'une année, à compter du 15 juillet 1926.

NOUVELLE ADRESSE

Jean-Gaston abandonne le 208, rue Mac-Mahon à son frère Robert, médecin,
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Robert_Herisson.pdf
et s'installe, avec son Office, 115, bd de la Somme

Publicité

J.-G. HÉRISSON

OFFICE AGRICOLE ET IMMOBILIER

Immeubles — Plantations — Rizières

115, bd de la Somme, Saigon

(*L'Écho annamite*, 8 novembre 1926-28 juin 1927)

" EN CONFIANCE "

OFFICE AGRICOLE & INDUSTRIEL D'INDOCHINE

Directeur : J.-G. HÉRISSE



Achète et Vend :

IMMEUBLES - PLANTATIONS - RIZIÈRES

Crée à forfait, Exploite en régie

Administre et gère :

ENTREPRISES AGRICOLES & INDUSTRIELLES



**Met en rapport
Acheteurs et Vendeurs**



**SE CHARGE DE TOUTES ÉTUDES
ET EXPERTISES**



115, Boulevard de la Somme
SAIGON -:- COCHICHINE

PLAIDOYER EN FAVEUR DES CONCOURS ÉTRANGERS

L'APPORT ÉTRANGER EN INDOCHINE

(Bulletin de la Société belge d'études et d'expansion, Liège, 1927)

Article repris sous forme de plaquette aux Presses universitaires de France, 1928)

La mise en valeur rapide de l'Indochine apparaît aujourd'hui à tous les esprits avertis comme une impérieuse nécessité.

.....
L'Indochine s'étend sur 700.842 kilomètres carrés ; elle nourrit environ 20 millions d'habitants dont 15 millions d'Annamites. Les Européens qui y résident au nombre de 21.000 seulement (dont près de 9.000 en Cochinchine et 8.400 au Tonkin) s'y trouvent en présence de 400.000 Chinois dont plus de 200.000 dans la seule Cochinchine, fixés définitivement dans la Colonie et détenant en Cochinchine environ 46.000 hectares de terrains pour une valeur de 22 millions de piastres. L'emprise chinoise au Cambodge est de 11.000 hectares, au Tonkin de 3.000 hectares, en Annam de 2.200 hectares.

La question des étrangers en Indochine, si l'on ne considérait que les apports actuels et les possibilités immédiates serait donc, avant tout, une question chinoise.

Pour des motifs bien connus, ce n'est pas l'élément étranger chinois qui peut apporter à l'Indochine des techniciens, un outillage moderne ou des capitaux. Nous ferons donc, pour cette raison, abstraction dans cette étude de l'élément chinois, parce qu'il lui manque essentiellement ce que nous désirons pour la colonie : une organisation industrielle moderne.

Les richesses naturelles de l'Indochine sont tellement variées, tellement importantes qu'il n'est pas une branche de l'industrie moderne qui ne puisse immédiatement trouver des applications fructueuses dans le pays.

.....
En présence de l'immensité de l'œuvre qu'il reste à exécuter et des bénéfices qu'elle promet, il serait profondément regrettable qu'un amour-propre national timoré ou trop étroit intervienne dans une question d'économie internationale de cette importance pour reculer indéfiniment l'exploitation rationnelle d'un pays dont les richesses sont incalculables. Les moyens dont dispose la France, encore que considérables, sont limités.

.....
Pour neutraliser l'influence que des capitaux étrangers d'une même nationalité risqueraient peut-être, à la longue, d'exercer dans le pays, il serait politique d'encourager à venir en Indochine les capitaux non pas de tel ou tel pays mais, pour chaque catégorie d'affaires, le pays le plus apte à participer dans cet ordre au développement économique de la colonie: Pour les cultures tropicales l'expérience hollandaise ; pour les entreprises industrielles l'efficiency américaine ne seraient pas à dédaigner.

.....
Si importants que soient les capitaux français, si nombreux que soient les techniciens et les machines françaises qui viendront jamais en Asie, l'Indochine est trop éloignée de la France, notre natalité est trop faible et l'Afrique trop proche, pour que le courant créé dans la métropole vers l'Indochine soit assez puissant pour nous permettre de dédaigner des concours étrangers.

Il va de soi que la part réservée aux populations indigènes dans la mise en valeur de leur pays ne sera jamais trop grande. Il suffit qu'elle ne soit pas prohibitive ou trop restrictive à l'égard des Français et des étrangers. Le présent peut d'ailleurs être une indication pour l'avenir : à l'heure actuelle, pour la seule Cochinchine, sur 565.577 hectares demandés en concession au 1^{er} mars 1927, 124.000 hectares seulement l'étaient par des Européens. Un communiqué officiel faisait dernièrement état de ces chiffres pour souligner que la différence en faveur de la colonisation annamite apparaîtrait encore plus forte si l'on tenait compte des terres que l'Administration locale a attribuées au titre de terrains communaux, aux villages.

.....

Des techniciens

Ce qui, en effet, manque actuellement le plus à l'Indochine, ce sont des cadres industriels, ingénieurs, financiers administrateurs, hommes d'affaires, etc.

.....

Des machines

Par la force des choses, ces hommes feront venir l'outillage le plus moderne.

.....

Les capitaux

Nous devons donc ouvrir l'Indochine aux capitaux étrangers.

Le Parlement français avait décidé pour les grands trusts pétroliers américains et anglais qui avaient obtenu des gisements en Algérie, au Maroc, à Madagascar que, dans tout groupe ainsi formé, les intérêts français devraient être représentés dans une proportion de 67 %.

Quand il s'agit de culture et de plantations, il nous semble désirable à tous égards que le gouvernement accorde des facilités plus grandes à tout groupe de bonne réputation, présentant les garanties nécessaires, et en règle avec les lois françaises.

L'effort financier fait pour la France en faveur de l'Indochine a été considérable : Il faut le compléter. A l'heure actuelle, pour faire vite et bien, il faut renoncer à la méthode des petits paquets et ne pas craindre de faire appel, sous certaines garanties, à la collaboration étrangère.

Le tort des Français a été trop souvent de créer de nombreuses sociétés à faible capital et, par conséquent, à moyens d'action très réduits. La preuve est faite qu'il vaudrait mieux user des procédés plus modernes de concentration et d'action en masse comme ont fait les Anglais et les Hollandais.

.....

Le gouverneur général de l'Indochine, M. Alexandre Varenne, s'en est rendu compte. Dans les *Instructions relatives au régime général des concessions de terrains ruraux en Indochine*, qu'il adressait en septembre 1926 aux chefs d'Administration, il était dit notamment :

« l'article 2 (du nouvel arrêté) renferme une disposition importante à mes yeux: celle qui règle l'admission du capital étranger en Indochine. Les raisons qui avaient motivé les mesures restrictives antérieures n'existent plus. Il reste les bénéfices qu'un pays qui s'ouvre à la grande colonisation, comme l'Indochine, doit nécessairement tirer de la venue d'un capital actif, entreprenant, très outillé au point de vue technique. La prospérité acquise par Java, celle qu'acquiert présentement Sumatra sont pour nous des exemples lumineux. Du point de vue politique, et pour des raisons que je n'ai pas à dire ici, elle ne l'est pas davantage. »

L'oeuvre accomplie par la France en Indochine, et qui lui fait le plus grand honneur, doit maintenant, pour se consolider et se développer rapidement, faire appel à toutes les ressources de l'organisation industrielle moderne.

Un nouveau confrère
« Achats et ventes », bulletin d'affaires bi-mensuel
(*L'Écho annamite*, 22 juin 1927)

Après avoir été administrateur des Services civils, et rempli, avec distinction, le poste, combien délicat, de chef de la Sûreté locale, M. Georges [*sic* : *Gaston*] Hérisson se fit journaliste.

Il y a deux ans, il dirigeait l'*Opinion**, où il était le successeur immédiat de M. Lucien Hélyoury, lequel, très souffrant, rentra en France, sans esprit de retour en Indochine, et mourut bientôt à Nice.

M. Hérisson ne devait pas demeurer longtemps rue Pellerin. Il abandonna, en effet, le journalisme pour les affaires, et la rue Pellerin pour le boulevard de la Somme.

Mais quand on est un fin lettré, on ne quitte jamais définitivement la plume.

M. Hérisson l'a donc reprise.

Conciliant ses premières amours avec sa situation actuelle, il vient de fonder un organe d'affaires : *Achats et ventes*, bi-mensuel fort bien présenté, ma foi, sous forme de brochure éditée avec soin pas l'Imprimerie Moderne du sympathique M. Testelin, bourrée d'annonces, de renseignements commerciaux, d'articles intéressants, où le talent de leur auteur sait donner un charme infini aux choses les plus prosaïques d'ordre économique.

Synthétisant son passé dans son présent, M. Hérisson est tout ensemble homme d'affaires, journaliste et administrateur de l'Office agricole et immobilier (voir sa publicité en deuxième page).

L'*Écho annamite* souhaite à son confrère et annonceur le succès et la prospérité que mérite sa double entreprise.

N.B. : le lancement de cet organe entraîne l'arrêt des publicités pour l'Office agricole et immobilier sur *L'Écho annamite*.

" EN CONFIANCE "

ACHATS ET VENTES



" REVUE D'AFFAIRES "

Directeur : J.-G. HÉRISSON



Paraît en :

FRANÇAIS - ANNAMITE - CHINOIS

Traite les questions :

AGRICILES - IMMOBILIÈRES -- INDUSTRIELLES



Offre l'Exclusivité de sa Publicité



Abonnement à l'Édition :

FRANÇAISE	12 ⁸ 00	par an.
ANNAMITE	10.00	»
CHINOISE	6.00	»

115, Boulevard de la Somme

SAIGON -- COCHINCHINE

Réception de M^{me} et M. Vildrac à la Société d'enseignement mutuel
(L'Écho annamite, 22 juin 1927)

M. Hérison et M^{me}.

Le Bulletin des Achats et Ventes
de M. J. G. Hérisson
(*La Tribune indochinoise*, 27 juin 1927)

Nous avons salué la venue d'un nouveau confrère : le Bulletin « Achats et Ventes », dont la propriété et la direction appartiennent à M. J. G. Hérisson qui dirige avec autorité l'Office mobilier et agricole. Ce Bulletin est venue combler heureusement une lacune dans la vie économique du pays où les transactions immobilières se font chaque jour plus importantes et plus nombreuses.

M. G. Hérisson, en homme expérimenté, n'a pas oublié l'autre partie intéressante de la population de Cochinchine : les indigènes. Aussi le bulletin « Achats et Ventes » a-t-il une édition en quôc-ngu où nos compatriotes, quelle que soit leur culture occidentale, sont assurés de pouvoir se mettre au courant des offres d'achat et de vente d'immeubles de toute importance. Nous sommes persuadés que l'initiative de M. J. G. Hérisson, sera hautement appréciée dans les milieux annamites.

Puisque M. Hérisson est un ami qui fut et qui reste journaliste, il voudra bien nous permettre une simple suggestion, oh ! combien timide, ce serait de ranger les immeubles par catégories : Terres à rizières, Plantations, immeubles urbains etc, par province, pour permettre à chacun de trouver immédiatement ce qu'il désire. Pour le reste, nous sommes persuadés que le directeur du Bulletin « Achats et Ventes » saura y donner son cachet personnel, c'est à dire à la fois élégante et agréable pour en rendre la lecture attrayante et profitable intellectuellement et matériellement.

Avec cela, M. J.G. Hérisson est assuré de vivre et de prospérer, longtemps, longtemps sous les cieux cochinchinois qui ne sont incléments que pour tous ceux qui ne travaillent pas.

Conseiller du commerce extérieur de la France
(*Journal officiel de la République française*, 5 janvier 1928
(*L'Écho annamite*, 9 janvier 1928)

Indochine

Hérisson (Gaston), fondateur directeur de l'Office agricole et industriel d'Indochine à Saïgon

AVIS
DEMANDES DE CONCESSION
RÉSIDENCE SUPÉRIEURE
(*Bulletin administratif de l'Annam*, 15 octobre 1928)

16 octobre 1928

Le public est informé qu'une demande de concession à bail d'un terrain inculte du village moi de Klou dont ci-joint teneur a été déposée dans les bureaux de la résidence du Haut-Donnai — Dalat.

Saïgon, le 1^{er} mai 1928

A monsieur le résident de France de la province du Haut-Donnai, Dalat

Monsieur le résident,

Agissant par procuration au nom de M. Jean Gaston Hérisson, né le 28 mars 1879 à Mazères (Ariège), planteur, directeur de l'Office agricole et industriel d'Indochine, faisant élection de domicile à Dalat, de nationalité française,

J'ai l'honneur de renouveler sa demande en concession ou location en date du 17 janvier 1927 d'un lot de terrain d'une étendue approximative de 30 hectares situé à Klong et borné comme suit :

Au nord par le suôi. Da roiss ;

Au sud par le suôi Da Trelou ;

À l'est par le suôi Da roiss ,

À l'ouest par le pied du mont Bo-roiss.

Ce terrain est contigu à la concession dénommée du Bo-Rôiss que l'intéressé met en valeur.

M. J. G. Hérisson se propose d'utiliser les parties basses de cette parcelle comme pâturages et de complanter en arbres fruitiers les parties hautes.

Vous voudrez bien trouver ci-joint en quatre expéditions le plan- au 1/10.000^e de ce terrain, ainsi qu'une carte d'électeur attestant la qualité de Français de mon mandant.

Dans l'espoir que mes démarches trouveront auprès de vous un accueil favorable, je vous prie d'agréer, Monsieur le résident, l'assurance de mes sentiments très distingués.

LT-COLONEL SÉE,

commandeur de la Légion d'honneur,

directeur de l'Office agricole et industriel, 115, bd de la Somme, Saïgon

La procuration générale, donnée par M. J. G. Hérisson à M. le Lt-colonel Sée est déposée à l'étude de M^e Mathieu, notaire à Saïgon.

Les oppositions qui pourront être formulées à l'encontre de cette demande, seront reçues au 1^{er} bureau de la résidence supérieure en Annam à Hué pendant un délai de 2 mois à compter de la date d'apposition du présent avis.

Aucune opposition déclarée après l'expiration du délai d'affichage et d'enquête de domanialité ne sera recevable.

[Rayé des contrôles]

(*Journal officiel de la République française*, 9 novembre 1928

(*Les Annales coloniales*, 10 novembre 1928)

Par décret en date du 5 novembre 1928, rendu sur la proposition du ministre des colonies, M. Hérisson (Jean-Gaston), administrateur de 2^e classe des Services civils de l'Indochine, a été rayé des contrôles de l'activité.

PLANTEUR D'ANANAS À DUC-HOÀ (CHOLON)

CHOLON. — Échange de terrains avec M. Hérisson

(Dossier n° 6505)

(*Conseil colonial de Cochinchine*, 3 novembre 1925)

Rapport au conseil colonial

M. Hérisson a formulé le 23 janvier 1923 une réclamation contre un empiètement des Services agricoles sur sa propriété sise au village de Duc-hoà, province de Cholon.

M. Thevenet, géomètre du cadastre, a procédé à une enquête et a constaté que, par suite d'une erreur de délimitation, les Services agricoles occupaient, en effet, une superficie de 7 ha. 50 a. 38 de terrains appartenant en réalité à M. Hérisson.

Pour mettre fin à cette situation, l'Administration a proposé à M. Hérisson de lui céder, en échange, un terrain d'une superficie de 7 ha. 50 a. 40 sis au même village et désigné au projet de contrat d'échange ci-joint.

Cette offre ayant été acceptée par l'intéressé, l'Administration locale a l'honneur de prier le conseil colonial de vouloir bien autoriser l'échange des terrains dont il s'agit.

Saïgon, le 19 octobre 1925.

Le gouverneur de la Cochinchine,
COGNACQ.

Rapport de la commission

Messieurs,

Par suite d'une erreur de délimitation, les Services agricoles ont occupé une superficie de 7 ha. 50 a. 38 de terrains appartenant à M. Hérisson.

Pour mettre fin à cette situation, l'Administration propose de céder à ce dernier, en échange, un terrain d'une superficie de 7 ha. 50 a., 40.

Le rapporteur,
DARLES.

M. LE PRÉSIDENT. — Messieurs, je mets aux voix les conclusions du rapport de la commission.

Adopté.

COCHINCHINE

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 octobre 1931)

Il est fait concession provisoire de : ..., 49 ha. à Duc-Hoà (Cholon) à M. Hérisson

(*Conseil colonial de Cochinchine*, 25 septembre 1935)

M. TRUONG-VAN-BÊN. — Il est malheureux qu'on pense seulement actuellement à la culture de l'ananas ; on aurait dû y penser avant, depuis longtemps, et c'est grâce à l'initiative de l'Administration et du Service de l'Agriculture qu'on est arrivé actuellement à innover cette culture ici. Il faut rendre hommage à M. Hérisson qui a fait une grande plantation du côté de Duc-Hoà [Cholon].

Je crois que c'est de lui que nous vient cette initiative.

RIZICULTEUR

33. — BIÊN-HOA. — Cession de gré à gré d'un terrain domanial de 216 ha. 90 a. 00 sis à Phuoc-an, au profit de M. Hérisson
(*Conseil colonial de Cochinchine*, 24 août 1927)

Rapport au conseil colonial

La Commission administrative de constat a visité le 5 juin 1926, une concession provisoire de 216 h. 90, sise au village de Phuoc-an (Biênhoa), accordée au nommé Bui-van-Hue, par arrêté du 19 juillet 1920 et a constaté qu'elle était entièrement inculte.

Interrogés sur les raisons pour lesquelles ils ne l'avaient pas mise en valeur, les héritiers du concessionnaire ont déclaré que la terre était alunée et impropre à la culture du riz et que, d'autre part, ils avaient cédé leurs droits à MM. Hérisson et Poujade de Ladevèze.

Ces déclarations ont été reconnues exactes. Le terrain est, en effet, de médiocre valeur au point de vue agricole et **la culture du riz ne pourra y être entreprise qu'après de sérieux travaux d'aménagement.**

La commission a, en conséquence, proposé de prononcer le retour au domaine de cette concession et de l'accorder, par contrat de gré à gré, au prix de 2 p. 50 l'hectare, au profit de MM. Hérisson et Poujade de Ladevèze au cas où ils voudraient la demander.

M. Hérisson ayant déposé sa demande le 15 février 1927 et disposant des capitaux suffisants pour la mise en valeur du terrain dont il s'agit, l'Administration locale a l'honneur de prier le conseil colonial de vouloir bien en autoriser la cession de gré à gré à son profit.

Saigon, le 6 août 1927.

Le gouverneur de la Cochinchine,
BLANCHARD DE LA BROUSSE.

Rapport de la commission,

Messieurs,

M. Hérisson ayant accepté le prix de base fixé, votre commission ne voit pas d'inconvénient à ce que vous ratifiez les propositions de l'Administration.

Le rapporteur,
NGO-VAN-HUAN.

M. LE PRÉSIDENT. — Messieurs, je mets aux voix le rapport de la commission. Pas d'observations ?

Adopté

PLANTEUR D'HÉVÉAS ?

COCHINCHINE

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 octobre 1931)

Il est fait concession définitive de 192 ha. à Phuoc-Ly (Biênhoa) à M. Hérisson...

CONSEILLER MUNICIPAL DE SAÏGON

Des vœux qui se promènent
(*L'Écho annamite*, 15 mai 1925)

Samedi, la veille même du scrutin de ballottage des élections municipales, *l'Impartial*, sous le titre de « Vœux qui seront exaucés », a publié le fac-similé d'une carte de

félicitation adressée, disait-il, par M. Hérissou, un des candidats de la liste Fays, à quelques-uns des élus du 3 mai de la liste Rouelle.

La carte était ainsi libellée : « Cordiales félicitations — Mes meilleurs vœux pour vos colistiers ».

Là-dessus, démenti formel de M. Hérissou, qui affirmait que la carte en question avait été adressée par lui au seul M. Nguyen-phan-Long, notre directeur. Puis démenti non moins catégorique de M. Alinot, lequel soutenait qu'il avait reçu de la part de M. Hérissou une carte exactement semblable.

M. Hérissou a maintenu et réitéré ses affirmations dans une lettre adressée à *l'Impartial* et reproduite lundi par tous nos confrères de la presse quotidienne, La voici :

Saïgon, le 11 mai 1925.

À Monsieur de Lachevrotière, directeur de *l'Impartial*, Saigon.

Mon cher directeur,

Je vous serais très obligé d'insérer dans le plus prochain numéro de votre journal, à la même place où j'ai été visé, la lettre ci après :

Mon cher directeur,

Lorsque j'ai adressé mes félicitations sans plus aux quatre élus de la liste ROUELLE : MM. Rouelle, Filhol, Canque et Alinot, je n'étais pas candidat, et la liste dont j'ai fait partie, n'était pas constituée.

J'ai adressé mes félicitations « avec mes meilleurs vœux pour ses colistiers » au seul M. Nguyen phan Long.

M. Nguyen phan Long, qui a reçu ma carte, m'a déclaré que cette carte lui avait été volée sur son bureau.

Si donc une autre personne s'est trouvée en possession de la seule carte portant la formule « mes meilleurs vœux pour vos colistiers », elle n'a pu recevoir que la carte volée à M. Nguyen phan Long et portée à *l'Impartial* pour l'usage à la dernière heure que l'on sait.

Pour le moment, je m'en tiendrai à ces précisions.

Bien à vous.

J.-G. HÉRISSE.

Pour sa part, M. Nguyen-phan-Long ne peut attester qu'un fait patent dans sa matérialité : il a bien reçu de la part de M. Hérissou une carte de félicitation identique en tous points à celle reproduite par *l'Impartial* et il ne l'a plus, soit qu'il l'ait jetée au panier après avoir envoyé ses remerciements à M. Hérissou, soit qu'elle lui ait été effectivement subtilisée.

L'hypothèse d'un vol — bien qu'elle ne soit pas *a priori* invraisemblable — revêt un aspect mystérieux, rocambolesque qui séduit les imaginations :

Mais ce n'est qu'une hypothèse : elle ne saurait trancher le débat, en présence des affirmations contraires de deux hommes de bonne compagnie comme MM. Hérissou et Alinot.

Elections municipales françaises de Saigon
Scrutin de ballottage du 10 mai 1925
(*L'Écho annamite*, 8 mai 1925)

Une nouvelle liste s'est formée, composée des noms des plus sympathiquement connus, affrontera la lutte électorale contre les colistiers non élus de M. Rouelle.

Ce sont :

Ardin, commerçant ;
Hérisson, planteur ;
...

RETOUR DANS L'ADMINISTRATION INSPECTEUR ADJOINT DU TRAVAIL...

Pourvu que nos coolies en soient moins maltraités !
(*L'Écho annamite*, 26 juillet 1930)

Par arrêtés du gouverneur général de l'Indochine en date du 22 juillet 1930 :
Il est créé en Cochinchine un emploi d'inspecteur adjoint du Travail selon les conditions prévues à l'arrêté du 22 juillet 1930.

M. Hérisson, Jean Gaston, ancien administrateur de 2^e classe des Services civils de l'Indochine, titulaire d'un diplôme de licence et ayant subi avec succès l'examen de 2^e degré (ancien régime) pour la connaissance de la langue annamite, est nommé à l'emploi d'inspecteur adjoint du travail.

M. Hérisson est mis à la disposition du gouverneur de la Cochinchine.

(*Bulletin du Syndicat des planteurs de caoutchouc*, 13 août 1930)

Se félicitant que le nouvel inspecteur-adjoint du travail en Cochinchine, M. HÉRISSON, soit aujourd'hui présent et ait été choisi parmi les planteurs, il ne doute pas que l'Inspection du Travail ne fournisse la documentation demandée par le Comité et que complétera le secrétariat du Syndicat.

À l'Officiel d'Indochine
SOLDES

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 octobre 1930)

La solde de présence de M. Hérisson, ancien administrateur de première classe des Services civils, inspecteur adjoint du travail en Cochinchine, est fixée à 32.000 francs.

COCHINCHINE

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 décembre 1930)

Divorce : M. Henri [*sic* : Jean]-Gaston Hérisson et M^{me}, née Alix Guéry, torts partagés.

...ET PRÉSIDENT DU CRÉDIT AGRICOLE

La Chambre d'Agriculture

à l'Inspection du Crédit Agricole
(*La Tribune indochinoise*, 16 novembre 1932)

Une délégation de la Chambre d'Agriculture composée de son Président. M. H. Chêne, et de MM. Haasz et Lagarde, conseillers, a rendu visite le 14 Novembre à l'Inspecteur du Crédit Agricole, Directeur de la Caisse Centrale.

Après avoir exprimé à M. Hérisson la satisfaction que les agriculteurs éprouvent de sa nomination à la direction de la Caisse Centrale, M. Chêne lui a demandé s'il pouvait donner aux délégués de la Chambre quelque précisions sur le fonctionnement et les buts que poursuit son service.

M. Hérisson a rappelé les explications récentes très complètes données au conseil colonial par M. le gouverneur Eutrope. Après avoir indiqué les Services rendus à la riziculture par les Sociétés provinciales de crédit, il leur a exposé le rôle réservé à la Caisse centrale, en particulier dans l'apurement du passif des SICAM. M. l'inspecteur Hérisson a insisté sur le fait que le crédit agricole ne pouvait jouer utilement son rôle de soutien et d'animateur que si les bénéficiaires du crédit faisaient un effort sérieux et persévérant d'organisation pour augmenter leurs revenus et tenaient leurs engagements.

En matière d'organisation rurale, la chambre d'agriculture devrait, à son avis, mettre sans retard à l'ordre du jour en premier lieu la tenue d'une comptabilité paysanne très simple, accessible à tous, et répondant aux besoins de chaque agriculteur, comme cela s'est fait en France : en second lieu, l'application en Cochinchine des nouvelles méthodes de culture inspirées des découvertes pasteuriennes que préconise en particulier l'Institut international de Mécano-Culture que dirige un Français, M. René Caillière. Ces méthodes scientifiques, qui triplent les rendements et sont très économiques, ne semblent pas connues dans la Colonie.

Après un échange de vues sur ces questions, M. H. Chêne, au nom de ses collègues, a vivement remercié M. l'inspecteur Hérisson de ses intéressantes suggestions.

La chambre d'agriculture va les mettre à l'étude et recherchera les moyens de les adapter aux conditions locales.

Cochinchine
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 décembre 1932)

M. Gaston Hérisson, inspecteur du Travail et du Crédit agricole, est nommé président du conseil d'administration et directeur de la Caisse centrale de Crédit agricole.

Cochinchine
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 mai 1932)

M. Hérisson a fait à Saïgon une conférence sur les nouvelles méthodes rationnelles de culture.

3^e épisode d'une série sur le Crédit agricole
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 11 août 1934)

M. Hérisson, dir. du Crédit agricole mutuel de Cochinchine

Une réunion préparatoire du Comité du Riz
(*La Tribune indochinoise*, 17 septembre 1934)

Vendredi dernier, à 21 heures, s'est tenue à la chambre d'agriculture une réunion préparatoire en vue de constituer le Comité du riz (Comité d'entente et d'action pour la défense du riz).

Une trentaine de personnes y assistaient, représentant les producteurs, les transporteurs, les usines, les exportateurs, les banques de la place, les organes administratifs, Office du riz et Hydraulique agricole, et les professions les plus directement intéressées à la défense du riz

M. Gaston Hérisson a exposé dans quel esprit de solidarité se créait le nouveau groupement, il a indiqué quels étaient ses objectifs immédiats et précisé quelles seraient l'organisation et la méthode de travail.

Après un échange de vues, les propositions du Comité provisoire ont été approuvées à l'unanimité. La réunion constitutive du Comité du Riz aura lieu dans les premiers jours d'octobre.

(*Conseil colonial de Cochinchine*, 31 octobre 1934)

M. LABASTHE. — Les budgets publics et tous les budgets des particuliers ont été amputés de 70 % de leurs avoirs monétaires. Dans un rapport officiel, rapport remarquable encarté dans le *Livre vert*, M. Hérisson, directeur du Crédit mutuel agricole annamite, excipant de renseignements officiels, qui nous ont été officiellement présentés, nous dit que dans la période de 1925 à 1930, l'ensemble des recettes monétaires perçues par les producteurs sur leur riz chez eux, est évalué à la moyenne de 110 millions de piastres à peu près. Je ferai remarquer à l'Administration que cette évaluation est erronée ; elle est erronée du simple au double. Je dis du simple au double, car il a déjà été cent fois démontré – vous l'avez tous lu dans de multiples articles de journaux, de revues et la Commission du riz l'a érigé en principe, reconnu, admis par l'Administration — que la consommation locale absorbe une quantité de riz marchandé, par conséquent de riz monnayé, au moins égale au quantum exportable. M. Hérisson a calculé sur un million de tonnes environ, alors qu'il y a aussi un million de tonnes qui sont marchandées sur les marchés intérieurs, changées contre espèces, contre piastres, au profit des riziculteurs. Ce n'est donc pas 110 millions que le riziculteur touchait avant 1930, c'était une moyenne de $110 \times 2 = 220$ millions de piastres, environ.

Le comité du riz
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 1^{er} décembre 1934)

M. [Jean-Gaston] Hérisson, au nom du Comité provisoire, a exposé le travail fait et rappelé le but du nouveau groupement et l'esprit de solidarité qui l'anime,

Les statuts sont ensuite lus et approuvés à l'unanimité.

M. Hérisson, chef du service du Crédit agricole.

Au comité du riz
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 28 décembre 1934)

Il a constitué son Bureau comme suit :
Président : M. Rémy Gressier ; vice-président : M. Tran dinh Bao ; secrétaire général :
M. [Jean-]Gaston Hérisson ; trésorier : M. Ernest Bec.

Mariages
(*La Tribune indochinoise*, 1^{er} mars 1937)

Monsieur Jean-Gaston Hérisson, chevalier de la Légion d'honneur, et madame Alix Guéry ont l'honneur de vous faire part du mariage de leur fille, Berthe, avec monsieur Frans Brilman.

Monsieur et madame Brilman ont l'honneur de vous faire part du mariage de leur fils, Frans, avec mademoiselle Berthe Hérisson.

Et vous prient d'assister à la cérémonie religieuse qui aura lieu en la cathédrale de Saïgon, le mercredi 10 mars 1937, à 17 h.30.

PRÉSIDENT-FONDATEUR DU CERCLE INDOCHINOIS

SAIGON
Cercle indochinois
(*Le Nouvelliste*, 5 septembre 1937)

Le 1^{er} septembre, à 18 heures, s'est réunie à la Philharmonique l'assemblée générale constitutive du Cercle indochinois, sous la présidence de M. le Dr Dr [Louis] Biaille de Langibaudière, adjoint au maire de la ville de Saïgon Biaille de Langibaudière, maire de Saïgon.

Après lecture des statuts, il a été procédé à l'élection du conseil d'administration.

Ont été élus membres titulaires :

MM. Ng van Cao, Dang ngoc Chan, Couget, Tran quang Dê, Hérisson, Lou Tso, Meslier, Roché, Nguyễn v. Thinh, Van Vi, Weill [Maurice Weil, magistrat], Wirth.

Le conseil nommera incessamment son bureau dans une réunion au cours de laquelle sera fixée la date du prochain dîner franco-annamite.

COCHINCHINE
Mondanité et charité
(*Le Nouvelliste*, 10 octobre 1937)

Il y a huit jours, deux belles soirées franco-annamites ont été données l'une sous l'égide du Cercle indochinois et l'autre sous l'égide de Terpsichore, en la personne de la talentueuse et gracieuse M^{me} Vincenot.

Le Cercle indochinois, [fondateur et président M. Hérisson](#), offrait sa première manifestation d'existence sous le signe de la charité. On ne peut choisir une meilleure inspiration.

Il y eut banquet et grand bal à l'hôtel de ville de Saïgon. Le gouverneur de la Cochinchine honorait les débuts du Cercle indochinois où on vit le spectacle encore rare de nombreux convives et danseurs, français et annamites, entremêlés et aussi enlacés.

Signalons qu'au cours du bal, de belles attractions produites par M^{me} Noorkhan-Ferrer, M^{lle} Olga de Grégorieff et M^{me} Nam-Phi, la belle artiste annamite, ont charmé les assistants.

Nos félicitations à M. Hérisson et à son comité.

REVUE DE LA PRESSE DE COCHINCHINE
Une belle oeuvre
La maison de la mutualité
(*L'Avenir du Tonkin*, 26 avril 1938, p. 4 et 9)

Interview de Jean-Gaston Hérisson

.....

— Comment et où réalisera-t-on cette maison de la Mutualité ?

— Il s'agissait de trouver un terrain propice. Ici intervient le Cercle indochinois dont on sait la vigoureuse action de rapprochement et d'amitié. Grâce à la bienveillance de la Région, le Cercle indochinois a obtenu [un] long bail pour un vaste lot de terrain situé à l'angle des rues de Verdun et Taberd, faisant partie du jardin de la Ville. Ce bail, le Cercle en cède l'usage à la Caisse centrale de crédit agricole qui devient gérante de l'immeuble dont la construction et l'entretien seront assurés par le budget local, la caisse agricole, des subventions de diverses collectivités et la participation des organismes qui en occuperont les locaux.

.....

REVUE DE LA PRESSE DE COCHINCHINE
(*L'Avenir du Tonkin*, 26 juillet 1938)

Et le vélodrome ?

.....

Le Palais de la Mutualité ne devant plus se construire, c'est maintenant le Cercle indochinois qui flirte avec le gouvernement pour chasser le vélodrome et occuper son emplacement.

Pourquoi ce dernier venu, cet intrus cherche-t-il à se faufiler là alors qu'il n'y a pas, dans Saïgon-Cholon, d'endroit plus propice à la construction d'une piste cycliste que cette partie du parc Maurice-Long qui forme l'angle des rues Taberd et de Verdun ?

Pourquoi y construire le Cercle indochinois ? Est-ce pour faire pendant au Cercle sportif ou jeter un défi à celui-ci ?

.....

RETRAITÉ

(*Le Nouvelliste*, 16 janvier 1938)

Par arrêté du Gouverneur général de l'Indochine du 30 décembre 1937 :

M. Hérisson Jean-Gaston, inspecteur adjoint du travail en Cochinchine, est admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite pour ancienneté de services à compter de la date de la signature du présent arrêté.

À l'A.M.A.S.
(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 2 avril 1939)

Sont nommés membres du comité central des Associations d'aide mutuelle et d'assistance sociale de Cochinchine :

Hérisson, directeur de la Caisse centrale de Crédit agricole...

Une belle conférence de M. Hérisson
sur les rapports entre les propriétaires et les « ta-diên »
par N. N. P.
(*L'Écho annamite*, 26 juin 1939)

Devant la public habituel du Cercle indochinois, M. Hérisson a fait, vendredi soir, une très intéressante conférence sur une question d'actualité : Les rapports entre les propriétaires et les ta-diên.

Avant d'entrer dans le cœur de son sujet, M. Hérisson fit l'historique de la propriété depuis l'antiquité jusqu'à nos jours. Il nous parla de la propriété féodale, de la propriété avec son caractère absolu pour arriver à la question des loyers et à la propriété commerciale.

Le conférencier traita ensuite des conflits entre le droit de propriété et le droit du travail, ce dernier étant apparu avec l'évolution du peuple. Cette évolution est tellement rapide que la législation devient désuète ; ce qui explique les mouvements sociaux telle que l'occupation des usines en 1936.

M. Hérisson souligna les analogies qui existent entre l'agriculture en France et en Cochinchine. En particulier, la structure agricole est à peu près la même dans ces deux pays. En effet, les petites propriétés y sont à peu près dans la même proportion, 83 % en France en 80 % en Cochinchine.

Une étude très détaillée sur les rizières cochinchinoises suivit. Le conférencier prit ces domaines, province par province d'après la densité de la population et le rapport de la terre pour expliquer les conflits survenus pendant ces dernières années entre les propriétaires fonciers et leurs fermiers.

Il résulte de cette étude que les conflits sont plus nombreux dans les provinces de l'Extrême-Ouest où la densité de la population est de 34 habitants par km² pour Bac Lieu, 52 pour Rachgia, et où le rapport à peu près certain des rizières est minime. Il n'en est pas de même pour les vieilles provinces telles que Gocong, Mytho, Bentré, etc., où presque la moitié des rizières est de première ou de hors classe.

Bref, les rapports entre les propriétaires et leur ta-diên posent un problème aigu dont dépend la paix sociale. M. Hérisson a proposé comme solutions à ce problème angoissant quatre mesures concrétisées en une motion votée à l'unanimité par l'assistance après un échange de vues entre MM. Mariani, Arborati, Bec, Nadal, etc.

Les mesures proposées par M. Hérisson sont les suivantes :

- 1° Institution d'un code rural à l'usage de la Cochinchine ;
- 2° Création d'une caisse de crédit agricole dans les villages ;
- 3° Commission d'arbitrage pour évaluer les rapports des rizières et trancher les conflits entre propriétaires et ta diên ;

4° Adoption du système d'échelle mobile pour la location des terres.
La conférence prit fin à minuit presque. On se sépara avec la satisfaction d'avoir abordé une question d'un haut intérêt social.

Livre d'or de *L'Écho annamite*
(*L'Écho annamite*, 24 juillet 1939)

3 00

M. Esquivillon, président du comité central de l'Amas de Saïgon-Cholon,
est nommé commandeur du Dragon d'Annam
(*L'Écho annamite*, 18 août 1939)

Une surprise était réservée au président du comité central de l'Amas de Saïgon-Cholon [plutôt de l'Indochine ?], à l'issue de la récente réunion de ce groupement, à laquelle assistaient, outre M. Esquivillon : MM. Mazet, Berland, Rolland, Marquis, Hô-van Kinh, les doc phu Búi-quang-Nam et Dang ngoc-Châu, les docteurs Bourgin et Nguyễn-van-Thinh, MM. Georges [sic : Gaston] Hérissou et Trân van Kha.

CONSEIL COLONIAL DE COCHINCHINE
(*L'Écho annamite*, 15 novembre 1939)

[...] Après avoir exposé les services rendus au pays par les Sicam¹, même pendant la crise de 1931 à 1935, et rendu un hommage public à M. Hérissou, directeur de la caisse centrale de crédit agricole, M. Kim émet l'opinion que leur remplacement par un organisme officiel, contrôlé par le gouvernement général de l'Indochine, loin d'être un bien pour la collectivité, pourrait être un mal, ou tout au moins une inutilité doublée d'une inopportunité. [...]

SUR LE TERRAIN DE LA C. I. A. [Commission Interclub Annamite]
La kermesse de la Pelcochine
(*L'Écho annamite*, 15 janvier 1940)

¹ SICAM : Sociétés indigènes de crédit agricole mutuel.



À l'inauguration de la kermesse. Pas de discours officiel. En une courte improvisation, M^e Nguyễn-thanh-Khiết prie ses auditeurs de songer aux soldats qui défendent la France, vers qui iront les recettes de l'organisation.

De gauche à droite, derrière la longue table : M^e Khiết, président du comité d'organisation (en spencer) ; M Georges [sic : Gaston] Hérissou, directeur de la Caisse Centrale du Crédit Agricole Mutuel ; M. [Eugène] Dejean de la Bâtie, de l'Écho Annamite , M. Ng-van-Nghi (en béret basque), membre du Grand Conseil des intérêts économiques et financiers de l'Indochine.

L'activité du Gougal
(L'Écho annamite, 27 mai 1940)

Saïgon. — Le général d'armée Catroux a reçu dans la journée, M. Hérissou, président du Cercle indochinois, avec MM. Thinh van Vi et le dôc phu Chên...

Une réception au Cercle indochinois
(La Tribune indochinoise, 30 avril 1941)

Le Cercle indochinois, où Français et Annamites poursuivent en commun dans les gestes de la vie quotidienne, une franche et cordiale coopération, a marqué sa première manifestation publique en recevant le Chef de l'Administration locale qui a bien voulu, de son côté, témoigner sa haute sympathie pour l'œuvre présidée par le très sympathique M. Hérissou.

Une réception eut donc lieu hier soir, mardi 29 avril, à la Maison de la Mutualité, siège social du Cercle. Nombreux étaient les Français et les Annamites qui avaient tenu à apporter à M. le gouverneur Rivoal l'hommage de leur déférente sympathie. C'est qu'en effet, le Gouverneur de la Cochinchine est un ami de la Cochinchine dont la

brillante carrière s'est déroulée presque entièrement en ce pays dont il a dirigé successivement presque toutes les provinces, avant d'accéder aux hautes fonctions dont il est le titulaire actuellement.

Une particularité à souligner : du côté annamite, l'élément féminin était largement représenté. De jeunes dames et jeunes filles de la haute bourgeoisie apportaient à la réunion du Cercle Indochinois le charme de leur jeunesse et de leur grâce. C'est d'heureuse augure, car il faut espérer que si, de leur côté, l'élément féminin français en faisait autant, le Cercle indochinois serait un lieu de rencontre des plus agréables où se pourra réaliser la cordiale collaboration franco annamite dans une atmosphère féconde de sympathie et de confiance, en dehors de toute contrainte officielle ou affairiste.

Nulle part plus qu'à la « Tribune indochinoise » on ne se félicite de cette union sympathique des deux peuples dans une pensée de mutuelle estime, car la coopération franco-annamite ne peut être pleine et entière, et par suite féconde, que si les éléments les plus représentatifs des deux races y apportent leur concours dégagé de tout préjugé de race, de toute prévention stérilisante.

M. Hérisson est un vieux Cochinchinois qui a eu l'occasion d'œuvrer dans ce pays dont il connaît parfaitement les hommes et les choses, grâce à la diversité même de ses occupations administratives et économiques. Les Français et les Annamites qui lui apportent leur concours dans l'œuvre de rapprochement entreprise sont également garants qu'elle est délibérément placée sous le signe du plus haut idéal franco-indochinois, qui se confond avec le clair sentiment de la grandeur de la plus Grande France. L'allocution que le Président du Cercle indochinois a prononcé hier soir est toute imprégnée de cet esprit si profondément sympathique aux Annamites sans cesser un seul instant de rester fermement français.

M. le Gouverneur Rival a bien voulu, dans son éloquente réplique, soulever un coin du voile qui recouvre son action discrète en faveur des desiderata indigènes qu'il connaît si parfaitement. De la lecture des deux discours se dégage la très vive tendance que l'heure est venue d'une franche confrontation des points de vue français et annamites sur les questions essentielles du problème indochinois pour passer de la parole à l'acte, de la théorie à la pratique. L'heure est favorable où l'œuvre de redressement national poursuivie par le Gouvernement du Maréchal Pétain attend des races qui vivent à l'abri du drapeau tricolore le même effort de redressement, la même volonté de travail et d'union, afin de créer, dans la France des cinq parties du monde, l'ordre nouveau ardemment souhaité.

Bùi quang Chiêu

N. B. — Au risque de commettre des omissions involontaires dont nous nous excusons d'avance, nous citons au hasard M^{me} Nguyễn-van-Nguyễn femme du Dr., NguyễnDr Henriette Bùi, M^{me} Madeleine Phan-lan-Thiêt, la femme du Dr., M^{me} Qui, femme du Dr en Pharmacie, M^{me} Dr Ho-vinh-Kg, M^{lle} Nguyễn-dinh-Tri, M^{lles} Lê trung Cang, M^{lles} Trang et Huu, filles de l'ancien Ministre du Palais, M^{lle} Renée Bùi quang-Chiêu.

Discours prononcé par M. Hérisson,
président du Cercle indochinois

Monsieur le gouverneur,

Vous avez bien voulu interrompre votre labeur pour venir, ce soir, passer quelques instants au milieu de nous. Permettez-moi de vous en remercier.

Nous n'avons jamais fait appel en vain à votre bienveillance ; son irradiation, pleine de bon sens et de mesure, fait naître la sympathie et déclenche la sincérité.

Vous êtes un optimiste de ces optimistes, patients, discrets, actifs qui connaissent le succès, mais se gardent bien de le proclamer. Dans les heures, angoissantes que nous vivons, la bienveillance, la discrétion, la patience, la confiance sont des vertus que votre exemple rend heureusement communicatives.

Tous les Cochinchinois, Annamites et Français, se sentent en communion de sentiments et d'idées avec vous. Ils savent que le Chef que vous êtes, connaît leurs besoins, leurs aspirations, qu'il est aussi un Ami qui les écoute et les comprend.

Aussi, votre présence ce soir, parmi nous, est pour nous à la fois un réconfort et un encouragement. ..

... Voici plus de trois ans qu'existe le Cercle indochinois : ce n'est pas seulement un lieu de réunion où, dans une ambiance de cordialité, Annamites, Chinois, Français se rencontrent sur un pied d'égalité. C'est aussi un foyer agissant de rapprochement franco-sino-annamite. Sous la pression des événements actuels, notre Comité d'études a mis en discussion cette année plus particulièrement les questions concernant la collaboration franco-annamite dont il convient de se préoccuper, parce qu'elle est d'intérêt absolument vital pour le pays.

L'effort de construction que nous accomplissons ainsi s'apparente étroitement à l'œuvre de rénovation nationale que la France poursuit sous l'impulsion du maréchal Pétain. Si nous faisons notre examen de conscience, nous devrions reconnaître qu'en Indochine comme en France, la politique du moindre effort, la routine, une vie trop facile, ne sont pas étrangères aux épreuves pénibles que nous subissons. Aujourd'hui encore, l'horizon demeure chargé de menaces. L'Indochine est à un tournant dangereux de son histoire.

Il est évident que l'union de tous les Indochinois est aujourd'hui plus désirable, plus nécessaire que jamais.

Comment la fortifier ? Comment la rendre, cette collaboration, moins passive du côté des Annamites, moins timorée du côté des Français ?

Ne convient il pas, ici comme en France, de répudier les erreurs du passé, d'avoir notamment à l'égard des Annamites une politique plus confiante ? Les épreuves présentes ne doivent pas nous immobiliser : elles doivent être pour nous un stimulant.

Un pays n'est grand et fort que s'il cultive des élites. Sur tous les plans, les victoires sont imposées par les élites, désignées non par la possession et l'usage de biens matériels, mais par leur valeur intellectuelle et morales. Ce sont les élites qui décident des vastes courants qui entraînent les masses.

L'élite annamite qui fréquente notre Cercle demande qu'on appelle sa bonne volonté, son dévouement, ses jeunes capacités à prendre une part de plus en plus directe, de plus en plus grande, à la gestion des affaires de leur propre pays, désir légitime que l'élite française ne peut qu'appuyer. Avec une égale franchise, une égale courtoisie, les Annamites et les Français confrontent ici leurs opinions sur les faits et les textes qui leur sont exposés. Par exemple, nous sommes tous d'accord pour regretter que les décrets Varenne ouvrant aux indigènes l'accès des services techniques soient depuis 1926 restés lettre morte. Nous pensons qu'il serait juste, de bonne politique et conforme aux grandes traditions françaises que le recrutement des cadres administratifs s'opère par la voie de concours où les Annamites pourraient participer aussi bien que les Français ; enfin, qu'à égalité de grade, le fonctionnaire indigène ait droit au 10/17^e de la solde de son collègue français et aux mêmes indemnités et accessoires de solde...

Dans le même ordre d'idées, il est souhaitable que dans le monde des affaires, les chefs d'entreprises élargissent le cadre de leurs employés supérieurs annamites.

Les postes de chef de comptabilité, chefs de section, pourraient être confiés avantagement à des Indochinois. D'ailleurs cet essai a déjà été fait par quelques grosses maisons de la place et de l'aveu des Directeurs eux-mêmes, il a donné de bons résultats : non seulement le travail est impeccablement assuré, mais une sérieuse économie est réalisée sur les frais de personnel.

Bref nous formons le vœu que les compétences de l'élite autochtone soient largement utilisées dans tous les domaines et que dans les rapports franco-annamites, il existe toujours cette compréhension mutuelle que nous sommes si heureux de rencontrer au sein du Cercle Indochinois.

Pour garder à nos travaux, à nos discussions, leur caractère désintéressé, leur caractère constructif et conciliateur, nous nous sommes imposés la double discipline de ne pas porter les questions que nous étudions sur la place publique et de travailler toujours dans un esprit de coopération avec les Chefs de l'Administration, nous bornant à préparer le terrain pour les générations qui viennent, pour les moissons futures, en nous rappelant le mot du savant physiologiste : « Le microbe n'est rien, c'est le terrain qui est tout. »

Monsieur le Gouverneur, la sympathie que vous avez toujours témoignée à notre Cercle me dispense d'insister sur l'utilité de l'effort que nous poursuivons. J'ai tenu à préciser devant vous un de ses aspects le plus « actuel » si je puis dire mais je ne saurais oublier que nous avons la bonne fortune ce soir, grâce à votre présence, de recevoir les personnalités les plus éminentes de la colonie.

Je tiens à exprimer notre gratitude particulière à M. Bussière, administrateur de la Région, pour son appui toujours bienveillant.

Mesdames, Messieurs,

Je vous remercie d'avoir répondu à notre invitation, je sollicite toute votre indulgence pour la simplicité de notre accueil et vous demande de revenir nous voir : je puis vous assurer que vous serez ici toujours les bienvenus.

*
* *

PS. — N'ayant pas reçu en temps utile le discours du Gouverneur de la Cochinchine, nous le publierons dans le prochain numéro.

SECOURS D'HIVER
(*L'Écho annamite*, 29 octobre 1941)

Le Cercle indochinois, présidé par M. Hérisson, vient de verser, pour le Secours d'hiver, une somme de six cents vingt-cinq piastres (625 p) représentant la montant des souscriptions mensuelles de ses membres.

M. le gouverneur Rivoal a également reçu, de M. Trân-Thuong-Tu, ancien instituteur auxiliaire principal de 3^e classe, membre du conseil d'administration de la Sicam de Baria, un mandat poste de vingt piastres, accompagné de l'émouvante lettre reproduite ci dessous, le tout adressé sous le couvert de M. le chef local de l'enseignement à Saïgon.

Nul Indochinois ne saurait se montrer insensible en présence d'un si noble exemple, que tout homme de cœur souhaite aussi fréquent que possible.

DANS LA SALLE DES PAS PERDUS
DE L'HOTEL DE VILLE DE SAIGON
Inauguration d'un buste du maréchal Pétain
(*L'Écho annamite*, 4 mai 1942)

Hérisson

1946 (mai)
Association des Français sinistrés d'Indochine
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Sinistres_d_Indochine.pdf

COUR D'APPEL DE SAÏGON
(*Le Journal de Saïgon*, 3 juillet 1946)

Liste des commissaires aux comptes du ressort de la cour d'appel de Saïgon arrêtée par la commission instituée par le décret du 3 septembre 1936 pour l'année 1946.

32° Hérisson, Jean Gaston 6, rue Ohier à Saïgon

Un appel de l'U.D.O F.I
pour un programme d'action franco-indochinoise
(*Le Journal de Saïgon*, 26 septembre 1946)

Le Président
de la Commission du Programme
J. G. HÉRISSON.

1947 (fin)
Membre du Conseil de Cochinchine
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Conseil_de_Cochinchine_1946-1949.pdf

Après deux tours de scrutin
M^e BÉZIAT est réélu président du Conseil de Cochinchine
par 29 voix contre 6 à M^e Jacquemart et 6 bulletins blancs
(*Le Journal de Saïgon*, 24 décembre 1947)

M. Hérisson n'est pas candidat malgré les sollicitations dont il fut l'objet.

Granada, danseuse du folklore catalan
(*Le Paysan de Cochinchine*, 8 janvier 1949)

Les catalans sont nombreux à Saïgon et leur amicale *Le Soulet d'or*, que préside avec tant de bonne grâce madame Astaneyras, notre sympathique concitoyenne, et qui compte parmi ses membres bien des nôtres estimés, tel M. Hérisson vice-président du Conseil de Cochinchine. se montre particulièrement active.

Mais au pays natal aussi cette vitalité se manifeste. Les derniers Jeux Floraux de la langue catalane furent particulièrement brillants.

La grande artiste catalane Granada tint à y apporter son concours bénévole au profit des œuvres catalanes, et donna une remarquable exhibition de danses du pays.

Après des démêlés avec une maîtresse vietnamienne qui tenta de le spolier de ses biens, Jean-Gaston Hérisson rentra en France en 1952, vécut avec sa fille Berthe à Meudon, puis à Ville-d'Avray, où il mourut en 1964.

- Voir Jean Brilman, *Nos familles au Viêt Nam (1887-1984)*, Paris, L'Harmattan, 2014, p. 115-128, 140.